qui se produirait à la suite de l'envoi d'un renfort de 50 hommes, qu'on m'a demandé d'exercer mon discernement et de prendre une décision, ce que j'ai fait. On ne m'a pas demandé d'exercer mon jugement ou de prendre une décision à l'égard des effectifs déjà sur place, et je me suis scrupuleusement abstenu de le faire.

C'est là toute la différence, et cela réduit à néant l'argument de mon honorable ami, selon lequel j'aurais manqué de logique en refusant de dépêcher des renforts, alors que précédemment j'avais loué la façon dont la Gendarmerie royale s'était acquittée de sa tâche là-bas. Il est un point, monsieur le président, que je devrais peut-être signaler en passant, quoique je veuille bien me garder, comme je l'ai fait pendant toute cette affaire, d'intervenir ou de laisser croire que j'interviens là où la responsabilité provinciale est en cause. Je devrais signaler qu'il n'y a pas eu d'autre manifestation de violence après le 10 mars; et bien que nous ayons refusé de dépêcher des renforts de la Gendarmerie royale du Canada, il n'y a pas eu d'autres manifestations de violence; en fait, Terre-Neuve a connu dès lors un calme relatif.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Fulton: Non, pas maintenant, si mon honorable ami n'y voit pas d'inconvénient.

L'hon. M. Pickersgill: La déclaration du ministre n'est pas exacte.

L'hon. M. Fulton: Ce point est particulièrement important, vu qu'on a dit en certaines occasions,-et l'éditorial que mon honorable ami a lu l'a répété,—que nous aurions dû envoyer ces renforts parce qu'ils étaient nécessaires pour la protection des gendarmes déjà rendus sur place.

Je tiens à bien préciser,-et je n'ai pas encore répondu à ce point,-que dans mes entretiens avec l'ancien commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, quant à l'opportunité et à la nécessité de dépêcher des renforts, je l'ai interrogé très méticuleusement quant à la question de savoir si, à son avis, ces renforts étaient nécessaires pour protéger la vie et la sécurité des hommes déjà rendus là-bas; je lui ai demandé de bien vouloir me dire si, sans ces renforts, il craignait que la vie et la sécurité des membres de la Gendarmerie royale à Terre-Neuve fussent en danger. Il a eu le courage, la franchise et la sincérité de me répondre: non, la question des renforts ne se situe pas sur ce plan-là. la page 2050 du hansard, des dispositions Le surintendant là-bas a demandé des ren-

Or, c'est à l'égard du nouvel état de choses de pouvoir maîtriser la situation,—y compris qu'à son avis le contrat était clair,-dans les circonstances des renforts devaient être expédiés. Si je fais cette observation, c'est que je crois qu'elle est d'importance, dans le contexte de ce que donne à entendre l'éditorial qu'a lu mon honorable ami. Si je comprends bien, l'honorable député de Bonavista-Twillingate a fait sien cet éditorial et endossé les vues y exprimées. Autrement, il n'en aurait pas donné lecture.

> J'aimerais signaler aussi que le premier ministre a déclaré, le 16 mars, comme en fait foi la page 2047 du hansard:

> Nous estimons que la Gendarmerie royale du Canada s'est acquittée de son devoir avec justice et compétence. Le gouvernement aura l'œil sur la situation de Terre-Neuve et si, dans la fidèle exécution de leurs fonctions, les agents de la Gendarmerie royale sont l'objet d'intimidation et de menaces de la part de transgresseurs de la loi, songera à revenir immédiatement sur cette décision.

> C'est-à-dire la décision de ne pas envoyer de renforts. Le fait est, comme les événements l'ont démontré, que les membres de la Gendarmerie qui étaient alors à Terre-Neuve, avec l'aide des hommes supplémentaires dépêchés par la police terre-neuvienne, ont pu, non seulement maintenir la situation, mais rétablir l'ordre et, comme je l'ai dit, un calme relatif existe présentement dans cette province.

> Et maintenant, je parlerai brièvement de la question des cinq jours. Mon honorable ami a cherché à établir le point que nous avions à décider d'une question de toute importance, une demande de renforts, et que nous avons tergiversé pendant cinq jours en attendant de prendre une décision. De plus, il a fait une déclaration extraordinaire et non fondée, savoir que le premier ministre avait assumé lui-même une responsabilité qui n'était pas sienne et n'avait pas tenu compte de la situation d'ordre constitutionnel.

Monsieur le président, la demande de renforts à cette occasion nous est parvenue tôt le matin du 11 mars. Tôt ce matin-là, le commissaire m'a informé qu'il avait reçu la demande réitérée. Il est important de se souvenir qu'il s'agissait d'une demande réitérée. Ce n'était pas la première fois qu'une demande de renforts avait été faite et n'avait pas été acceptée. C'était une demande réitérée. Le Commissaire m'a informé de cette demande aux petites heures du matin et m'a informé également, comme je l'ai dit à la Chambre dans ma déclaration qui paraît à qu'il avait prises en vue de réunir les homforts et, à son avis, comme il est incertain mes en service dans les provinces Maritimes